



Lettre
aux

Organisateurs

Numéro 8
1^{er} semestre 2005

CEMFA

de centres de vacances et de loisirs

ÉDITORIAL

Les temps libérés sont au cœur des enjeux de la société. Temps choisis ou temps contraints, temps de vacances et de loisirs, temps d'émancipation et de découverte, temps pour soi et avec d'autres, ils sont aussi pour beaucoup des temps où les inégalités s'aggravent, où les ghettos se renforcent entre ceux qui partent et les autres. Ils sont aussi un espace de marchandisation des loisirs, de formatage des pratiques et des esprits. Au sein de ces temps sociaux qui soulèvent tant de passions et de polémiques, les vacances et les loisirs collectifs de mineurs représentent une part significative au regard des plus de six millions d'enfants qui y participent.

Nous avons organisé fin novembre 2004 des journées d'études sur « les temps libérés ». On peut aujourd'hui dégager plusieurs axes forts de ces travaux. En voici quelques uns :

- L'action que nous menons ensemble, sur le terrain des vacances et des loisirs collectifs ne doit pas « perdre son identité » en s'inspirant des pratiques commerciales et consuméristes. Cette action est dans le domaine de l'éducation, avant d'être dans le champ du social ou du tourisme.

- Ces accueils collectifs au quotidien ou dans le cadre du départ, doivent intégrer la dimension fondamentale de l'individu dans le groupe et la place du projet individuel, pour les garçons comme pour les filles.

- Il faut généraliser l'accès aux pratiques culturelles, l'éducation à l'image et aux médias.

- Le projet politique de l'éducation populaire devrait être porté plus fortement en direction des familles et des partenaires.

- Les propositions de séjours et d'activités dans « l'ailleurs », doivent promouvoir le sens du départ, de l'ouverture au monde dans la construction de la personne.

- L'ensemble de ces actions doit être accompagné par des équipes éducatives. Ces animateurs, quels que soient leurs statuts, volontaires dans le cadre de l'engagement éducatif ou professionnels doivent situer leur action dans l'éducatif, le politique avant le technique.

Nous vous solliciterons, au plan local, pour voir comment ensemble, nous pourrions, à partir de nos actions actuelles traduire ces chantiers en actes.

Le fait que des chercheurs, des politiques nous interpellent, nous demandent de ne pas « lâcher » est un signe important !

Il vient aussi nous rappeler que nous devons, plus que jamais unir nos efforts pour porter une véritable politique en faveur des vacances et des loisirs des enfants, des jeunes et des familles auprès des pouvoirs publics et des élus locaux.

Nous y sommes prêts et déterminés. Vous aussi ?

Vincent Chavaroche

ACTUALITÉS DES CVL

Le pari

Temps libres, temps libérés, temps contraints, temps sociaux, temps des contraintes sociales. Le temps est à la mode, malgré les récentes offensives patronales et gouvernementales, semble, paradoxalement participer de l'accélération des temps sociaux ! Comme s'il fallait gagner du temps sur le temps de travail pour vivre les autres temps plus vite, plus intensément, surtout quand il s'agit des temps de loisirs et de vacances.

Accélération du temps. Concept difficile d'accès, l'accélération du temps ! Sauf à parler d'accélération des temps.

L'inéluctable diminution du temps de travail, malgré les récentes offensives patronales et gouvernementales, semble, paradoxalement participer de l'accélération des temps sociaux ! Comme s'il fallait gagner du temps sur le temps de travail pour vivre les autres temps plus vite, plus intensément, surtout quand il s'agit des temps de loisirs et de vacances.

Cette accélération des temps, et ses corollaires ne se vit pas de la même manière pour tous, ou pour chacun, comme on voudra.

Les inégalités sociales sur les temps de vacances et de loisirs

Au-delà même des seules contingences matérielles. Par exemple, si les structures de vacances et de loisirs proposaient des séjours gratuits, le remplissage serait certes décuplé, mais sans toucher pour autant toute une masse de personnes pour qui les causes de non départ en vacances dépassent le seul poids financier.

Dans une société organisée autour de la valeur « travail », qui de fait, depuis plus d'un siècle a défini la valeur « vacances », comment se permettre de prendre des vacances quand on ne travaille pas ! Cela concerne donc près de trois millions de personnes, et par extension « familiale » tous les proches de ces exclus.

Mais aussi, toute une frange de la population pour qui loisirs et vacances ont des échos de « travail autrement », de bricolage, d'aménagement, de rester chez soi, sans que cela puisse se juger ou se débattre.

Et bien évidemment les enfants ! L'abaissement des temps de travail n'a pas pour conséquence une diminution des temps d'école ! Se pose alors un autre

problème, quand les parents disposent de plus de temps libres, de plus d'occasions de départ que les enfants, comme dans des temps « nouveaux », axés autour de week-end prolongés principalement.

Et les enfants et les adolescents !

Cette nouvelle organisation des temps peut engendrer des effets pervers. Les parents disposant de plus de temps libres, pourraient se sentir coupables de ne pas les partager avec les enfants. Et cette culpabilisation pourrait se traduire alors par un sur investissement des parents sur les enfants. Comme si les enfants devenaient de fait, eux-mêmes, un objet de loisirs pour leurs parents. Et cela vient s'ajouter à tout ce qui, dans l'inconscient collectif, freine le développement des temps de vacances et de loisirs pour les enfants : la dérive sécuritaire, le besoin de « rentabilité éducative », le surinvestissement affectif empêchant les séparations temporaires, l'approche marchande (et pas uniquement commerciale), « l'évidence consommatoire » de l'activité, et bien d'autres dérives. L'heure n'est pas rose pour les enfants et les adolescents !

Au moment même où le loisir est de plus en plus considéré comme un temps de liberté personnelle, de choix personnel, d'outil d'émancipation, les enfants semblent avoir moins le choix de décider de leurs vacances qu'il y a quelques années. Moins de 20 % des enfants qui partent en vacances, ou sont en centres de loisirs sont décideurs de la forme de leurs vacances et de leur destination ! Plus que jamais, les parents sont omniprésents dans les choix qualitatifs et quantitatifs (les durées) des vacances et des loisirs des enfants. Et si il n'est pas question ici d'aller contre cette implication des parents (elle est nécessaire), il ne saurait être question de se satisfaire d'une « toute puissance » de ceux-ci.

Cet ensemble d'évolutions hétéroclites doit amener à une évolution des structures d'accueil. Une évolution qui ne se contente pas d'être administrative.

Elle doit porter, nous semble-t-il, sur quatre axes :

...

Actualités réglementaires

QUELLES SONT-ELLES EN CE PRINTEMPS 2005

Le cadre posé en 2002 et complété en 2003 a fait l'objet d'une évaluation. Vous le savez, plusieurs aspects avaient alors provoqué des réactions, légitimes, des acteurs de terrain. Impossibilité de déclaration hors des seuils, complexité des procédures, sentiment d'inadaptation aux réalités de terrain, non prise en compte des spécificités des séjours à petit effectif, autant de points qui se devaient d'être réinterrogés.

La CTPCVL, instance consultative mais quasiment incontournable sur la question de l'évolution des textes, a été renouvelée et reconduite par la direction de la jeunesse et de la vie associative depuis février 2005. Elle travaille actuellement sur la lourde question de la protection des mineurs et de l'évolution des textes dans le cadre de la simplification administrative. Le champ des CVL est lui aussi remis en chantier afin de prendre en compte les nouvelles formes d'accueil et de couvrir la réalité et donc la diversité de ces accueils.

Les enjeux sont importants et nous avons déjà dans cette lettre alerté le ministère sur les risques qu'il y aurait à fragiliser le champ des CVL en en sortant des pans entiers sur les moins de six ans et les adolescents. Il semblerait que l'on ait été entendu puisque les propositions qui sont faites en terme de pistes de travail vont plutôt dans le bon sens. Deux indicateurs le montrent. La dimension éducative des CVL est reposée dans les articles du code de l'action sociale et des familles et les hypothèses de structuration des accueils semble prendre en compte les attentes des acteurs de terrain.

Certes, des appellations nouvelles pourront surprendre comme les séjours de vacances à la place des centres de vacances pour les accueils avec hébergement ou les accueils de loisirs et les accueils de jeunes pour les accueils sans hébergement.

Question à suivre...

Vincent Chavaroche

*Directeur du Département
Vacances Loisirs des Ceméa*

Le pari (suite)

- Une prise en compte des durées, de ces nouveaux temps sociaux qu'il n'est plus temps de juger, mais d'investir. Sans d'ailleurs qu'il y ait une obligation de conflits entre des séjours longs, voire plus longs même que la limite mensuelle, et des séjours à créer, sous forme de week-ends, pourquoi pas. Il y a, par nature, un besoin urgent de redéfinir cette organisation temporelle, sans pour autant oublier ou nier toutes les découvertes sur la gestion des rythmes.

- Une prise en compte des projets des enfants et des jeunes eux-mêmes. Si les parents, mais aussi par corrélation, les organisateurs (dans une appellation générique) ne se préoccupent pas d'écouter les enfants dans l'expression de leurs propres besoins, souhaits, désirs, envies, projets, ils contribueront de fait à vider les structures d'accueil des participants, des usagers, après les avoir vidées de leur sens ! On ne peut pas, collectivement, hurler à la déresponsabilisation de la jeunesse et tout faire pour qu'elle s'aggrave !

- Une intégration dans leur environnement d'accueil des structures de vacances et de loisirs qui dépasse toutes approches touristiques ou consommatoires. Cette intégration passe nécessairement par la forme d'activité mise en œuvre. Elle passe nécessairement par une imprégnation dans l'environnement et les milieux, et par la mise en acte dans les projets pédagogiques, à tous les niveaux, des contingences de l'environnement, qu'elles soient géographiques, climatiques, culturelles, historiques, économiques ou autres.

- Une intégration de tout ce qui précède dans une logique de volontariat, ou d'engagement éducatif, comme on voudra. Plusieurs raisons à cela : que ces structures de vacances et de loisirs soient encadrées par des animateurs volontaires est la garantie de leur maintien en dynamique. C'est la garantie de leur maintien dans un réel immédiat, même s'il est éloigné de ce qu'on voudrait qu'il soit. Ce devrait être, à la condition d'écouter ces animateurs au lieu de les suspecter, la garantie du maintien des centres de vacances et de loisirs dans une logique d'intégration sociale, autant pour les jeunes et les enfants dans ce nécessaire apprentissage de la vie collective et des règles qui en découlent, que pour les animateurs, pour qui ces structures sont le lieu de transition, la passerelle entre leur enfance et leur devenir de jeunes adultes et de nouveaux citoyens.

Mais aussi parce que cela donne sens à toute la filière professionnelle de l'animation, qui de fait aura en charge non seulement le loisir et les vacances de 5 millions d'enfants et de jeunes, mais aussi l'intégration dans la société « active » de centaines de milliers d'animateurs « occasionnels ».

Une dialectique dynamique entre ces quatre axes nous semble être la condition pour que le loisir collectif continue de se développer, pour répondre à un besoin toujours exprimé, et parfois mal compris.

Les centres de vacances et de loisirs ne souffrent pas d'un déficit d'image. Ils souffrent d'un déficit d'imagination !

Alain Gheno

Pour garder votre animateur, tapez 1 ou pour garder votre animatrice, tapez 2

Depuis plusieurs années les organismes de centres de vacances constateraient une baisse des effectifs d'enfants accueillis dans les séjours. Pour relancer la fréquentation des centres, le ministère de la Jeunesse et des Sports propose de lancer une réflexion autour de la communication sur les centres de vacances afin d'améliorer leur image. L'aspect éducatif et la sécurité pourraient en être les principaux axes.

Au même moment, la dure loi du marché et du spectacle continuant : une colonie télé réalité se prépare ! Imaginez des enfants, des ados même, (plus télégéniques, plus rebelles !!!) en colo, avec pour mono des stars has been.

Les stars proposeraient des activités aux ados et devinez quoi, les téléspectateurs voteraient avec des SMS pour garder ou pour jeter les stars avec leurs activités...

Voilà de la communication novatrice ! La voilà la bonne réponse pour relancer la fréquentation des centres de vacances. Mais pourquoi donc un organisateur de base n'y a t'il pas pensé tout seul !

Délire et exagération ? Pas du tout, ce projet est bien réel, une chaîne de télé recherche actuellement des directeurs et animateurs pour encadrer ce centre. Animateurs qui prendront le relais des stars pour la vie quotidienne. Pourquoi

pas d'ailleurs des animateurs stagiaires validés par SMS et par le public. Ça ça serait de la démocratie !

Pour exister, ce centre devra être déclaré. La lecture du projet éducatif ne va pas manquer d'intérêt!

À moins que cette chaîne ne soit traitée avec un organisateur dont le projet éducatif serait en cohérence avec les objectifs de la chaîne.

Quel organisateur de centres de vacances va se vendre dans ces conditions à une chaîne de télévision ? Car de l'argent et même de gros budgets seront certainement proposés en échange.

Scandaleux ? Le mot est faible !

Un centre de vacances n'est pas un spectacle du PAF. Des enfants et des jeunes ne peuvent pas servir de faire valoir au star system. Qui plus est, faisons le pari qu'au moment où l'état prend en compte l'image des centres de vacances, cette hypothèse d'émission soit totalement contreproductive !

Ce serait un déni de l'aspect éducatif des CVL, résumé à des clichés déjà trop ancrés dans les représentations de l'opinion.

Face à cette lamentable perspective, la campagne préparée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et la JPA se

doit d'être exemplaire pour éclairer l'apport éducatif inégalable que représentent les loisirs collectifs pour mineurs.

Chacun doit pouvoir trouver à la télévision ce qu'il y cherche, à défaut ce qu'il y trouve, mais les enfants et les jeunes ne peuvent être des cobayes. Ni dans ce cadre, ni dans aucun cadre !

Fabrice Deboeuf

PLACEMENT



Accompagner, ensemble, les stagiaires

Les organismes de formation de l'animation volontaire se doivent d'accompagner les stagiaires qu'ils forment dans leurs démarches de recherche de poste (stage pratique ou emploi).

L'obligation réglementaire (Cahier des charges de l'habilitation BAFA) prévoit « l'existence d'un dispositif d'accompagnement et de suivi des stagiaires tout au long de sa formation (...) par la mise en place pour chaque association d'un dispositif d'aide à la recherche de stages pratiques ».

Les Ceméa se sont depuis toujours intéressés à cet aspect là. Dans la précédente Lettre, nous vous informions du lancement de l'utilisation du site Internet

Placement réservé aux stagiaires BAFA et BAFD, formés aux Ceméa. Cet outil vient compléter les dispositifs régionaux existants pour accompagner les animateurs et les directeurs dans leur recherche de postes, en CVL.

Ce site est également au service des organismes recherchant leur personnel occasionnel pour la mise en place de leurs séjours.

Aujourd'hui, 16 régions des Ceméa sur les 20 que compte la France métropolitaine utilisent le site. En Rhône Alpes, par exemple, après 7 mois d'utilisation : 120 organismes et 560 animateurs directeurs (ayant déposé une candidature) sont usagers du site.

Un petit tour d'horizon de ces organismes usagers nous révèle quelques points qui peuvent constituer une base de réflexion, entre les Ceméa, organisme de formation et les organismes de séjours.

À la question sensible liée à l'efficacité même du site (mettre en relation animateurs et directeurs occasionnels et organismes de séjours en recherche de personnel), voici les réponses que nous avons obtenues :

S.J. : « Les offres que vous avez déposées ont-elles été pourvues grâce à :
- Leur diffusion sur le site et aux candidatures arrivées en retour ;

...

Vient de paraître...

PUBLICATIONS

Les Cahiers de l'Animation
Vacances Loisirs n° 48

Vacances à l'abri



Les Cahiers de l'Animation
Vacances Loisirs n° 49

De table en table



Ces publications sont à commander aux Ceméa de votre région, ou à Ceméa Publications
24, rue Marc Séguin
75 883 Paris Cedex 18
Tél. 01 53 26 24 41.
www.cemea.asso.fr

A PARAITRE



Fichier
Photos à faire
et à défaire



Fichier Éducation
à l'environnement
urbain

Accompagner, ensemble, les stagiaires (suite)

- Au moteur de recherche qui permet de contacter des animateurs/directeurs formés aux Ceméa en sélectionnant des critères particuliers liés à vos offres ? »

Réponses :

« Elles sont, en général, pourvues grâce au site. Nous utilisons plusieurs réseaux, mais sur votre site, en premier lieu, je vais vérifier fréquemment si j'ai reçu des candidatures qui répondent à nos propositions.

Ensuite, j'utilise le moteur de recherche, si besoin, pour sélectionner mes critères. Là, j'ai trouvé des listes de personnes correspondant à mes requêtes et j'en ai contacté certains ».

« Toutes, grâce aux 2 procédés sauf celles qui concernaient des postes plus « spécialisés ». Par exemple, pour des animateurs spécialisés dans le tir à l'arc je n'ai jamais trouvé un seul candidat présentant ce profil. »

« Toutes grâce aux 2 systèmes, sauf pour mes séjours pour lesquels j'avais besoin d'animateurs ayant l'approfon-

dissement V.T.T. Je n'ai jamais trouvé de candidats, c'est dommage car ça ne résout pas cette difficulté que je rencontrais déjà auparavant ! ».

Voici revenir un constat autour d'une difficulté liée à l'embauche même des animateurs, que nous connaissions déjà :

« On trouve, malgré tout, peu d'animateurs « BAFA complet », or la réglementation nouvellement applicable, nous contraint à en embaucher plus ». La spirale infernale fait que les organisateurs recherchent plus d'animateurs diplômés en nombre, alors qu'autant d'animateurs en cours recherchent un stage pratique qu'auparavant. Au final, il y en a plus qui restent « sur le carreau » sur une période donnée.

Ces constats, recueillis dans une enquête rapide auprès de quelques organisateurs, illustrent bien vers quoi l'effort doit porter :

• Travailler en concertation, organisme de formation et organisateurs, pour

que les stagiaires accèdent aux spécialisations, et aux qualifications.

• Travailler également, de manière approfondie, à la reconnaissance de l'engagement des animateurs volontaires, au delà de leur « âge », ou des freins soi-disant réglementaires, concernant la majorité légale des animateurs. La loi a fixé l'âge légal d'accès à la formation BAFA à 17 ans, on ne peut décemment pas se servir de la loi pour leur interdire l'accès à cette même formation en stage pratique !

Le site, même si il est interactif, et permet une mise en relation basée sur des informations pertinentes, en temps réel, ne résout pas pour autant les problématiques décrites ci dessus.

Pour la région Rhône-Alpes, nous remercions l'Aroeven, Les Amis Jeudi Dimanche, la MJC du Vuache en Haute Savoie, le CCVE de la ville d'Echirolles.

Sophie Jacquet,

Service d'Aide au Placement

Webmestre du site www.cemea.asso.fr/sap

L'embauche des animateurs et directeurs occasionnels en ligne... de mire

Le placement des animateurs, leur embauche en centres de vacances et de loisirs n'est pas, et ne peut pas être de la seule préoccupation d'un organisme de formation.

C'est une opération qui concerne, au même titre, l'organisme de formation et les organisateurs.

Cette concertation est obligatoire. D'évidence, il est nécessaire que des temps de travail nous réunissent, tant sur l'évolution de la réglementation que sur l'évolution des accueils, la place des familles, l'évolution de l'offre, tout thème permettant une réflexion commune et installant une passerelle entre tous les acteurs qui interviennent dans le cursus du BAFA et BAFD.

La question de la rémunération

Il nous faut travailler en concertation suivie sur le thème de l'embauche de mineurs, la rémunération des animateurs, stagiaires, ou non !

Cette question de la rémunération des stagiaires est centrale. Aux Ceméa nous avons fait le choix de ne pas inscrire sur le site Placement des organisateurs qui ne rémunéreraient pas les stagiaires. D'abord parce que sur un plan éthique, tout travail mérite salaire, ou rémunération, ensuite parce qu'on ne peut pas trouver d'un côté les formations trop

chers, et d'un autre, ne pas donner aux stagiaires les moyens de les suivre.

Enfin, parce cette sélection par l'économique porte en elle-même des relents d'un libéralisme qui n'oserait pas s'afficher.

Aux Ceméa, les personnes en charge du Placement, développent tout un travail d'accompagnement avec les organisateurs qui présentent des offres non rémunérées pour les « stagiaires » parce que nous nous mobilisons autour d'une « Charte Qualité » que nos formations peuvent afficher. N'hésitez pas à leur demander conseil.

La question des approfondissements

La formation s'organise toujours, dans tous les domaines, autour des besoins repérés. Or, le manque criant, voire dramatique pour certaines activités, d'animateurs « spécialisés » montre qu'il n'y a pas d'organisation concertée entre formation et organisation de séjour.

Il ne serait pas farfelu qu'un certain nombre de stagiaires soit orienté vers ces mêmes activités, qu'ils soient aidés pour y accéder, et que des stages soient organisés en réponse à des demandes d'organisateur.

Et même si, parce que c'est la règle, les formations restent généralistes, l'activité proposée comme support de

réflexion, sa pratique et l'analyse de cette pratique permettent de construire des compétences réinvestissables.

Là encore, la concertation est essentielle. Notre but commun est bien de permettre à des enfants et adolescents de partir en vacances collectives ? C'est vraiment notre but à tous. Donnons-nous en collectivement les moyens !

Sophie Jacquet

Lettre aux organisateurs

Directeur de la publication

Christian Gautellier

Rédacteur en chef

Vincent Chavaroché

Maquette

Béatrice Jean

Flashage & Impression

Graphic Impression - Tél. 05 56 89 89 17

Comité de rédaction

Arnaud Calonne (Nord Pas de Calais),

Rudolph Puygrenier et Sophie Jacquet

(Rhône-Alpes),

Franck Tosolini (Picardie),

Fabrice Deboeuf et Alain Gheno

(Association nationale).

Marie-Laure Gonzales (Bourgogne)

Marc Keim (Lorraine)

Photographies

Alain Genest

Contacts

Ceméa « Politiques Vacances-Loisirs »

24, rue Marc Seguin - 75 883 Paris Cedex 18

Tél. 01 53 26 24 42 - Fax 01 53 26 24 19

www.cemea.asso.fr